

LE SIGNALEMENT SÛR

JUSTICE, SÉCURITÉ ET PROTECTION

LA CRIMINALISATION DES PERSONNES SANS PAPIERS LES MET EN DANGER ET ENCOURAGE L'EXPLOITATION



Les personnes sans papiers qui s'adressent à la police risquent l'expulsion ; elles évitent donc souvent de demander quelque aide que ce soit



Cela augmente leur vulnérabilité aux mauvais traitements et à l'exploitation



Les personnes qui les maltraitent (employeur, propriétaire du logement, conjoint...) agissent sans crainte de représailles



Ainsi, les individus, leur famille et leur entourage sont laissés seuls et sans protection face à une situation dangereuse

QU'EST-CE QUE LE SIGNALEMENT SÛR ?

Le signalement sûr privilégie la justice, la sécurité et la protection des victimes au statut précaire.

1

L'ACCÈS INCONDITIONNEL À DES SERVICES GÉNÉRAUX DE SOUTIEN ET DE PROTECTION

C'est la garantie d'un accès aux services de soutien et de protection existants (dont les permis spécifiques) pour les victimes sans papiers de la criminalité, sans critère relatif à la catégorie de l'infraction commise ou à la disposition des personnes à coopérer avec les autorités dans le cadre d'une enquête pénale.



2

LA RESPONSABILITÉ ET LA RECONNAISSANCE DU PRÉJUDICE

C'est l'approche d'un accès à la justice qui encourage l'obligation de rendre des comptes ainsi que la reconnaissance du préjudice par le système de justice pénale ou d'autres processus, y compris la justice réparatrice et les approches communautaires centrées sur les intérêts de la personne qui a été victimisée.

3

LA PROTECTION CONTRE L'EXPULSION

C'est la mise en place de mesures (« pare-feux ») qui suppriment le risque d'expulsion si des victimes sans papiers interagissent avec les forces de l'ordre ou avec d'autres agents du système pénal, au travers de changements structurels et en travaillant avec des organisations spécialisées indépendantes et fiables qui peuvent servir d'intermédiaires et dont l'intérêt est uniquement le bien-être de la victime.

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE MÉCANISMES DE SIGNALEMENT SÛR ?

Le signalement sûr est le fondement d'une réponse axée sur la victime, qui promeut la justice, la protection et la sécurité des victimes indépendamment de leur statut migratoire.



Confiance accordée aux institutions publiques



Sécurité des collectivités



D'avantage de responsabilisation pour les préjudices causés



Utilisation plus efficace des ressources



Soutien et orientation des victimes de la criminalité



Priorité donnée à la sécurité publique

LE DROIT EUROPÉEN PROTÈGE TOUTES LES VICTIMES

Selon la **directive relative aux droits des victimes**, toute victime de crime a le droit :



De signaler un crime sans crainte



A une assistance gratuite et confidentielle



De recevoir les informations de manière compréhensible



À la protection contre toute nouvelle victimisation



D'être traitée avec respect

Selon le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, aucune victime ou témoin ne doit craindre que les données personnelles révélées lors d'une demande de soutien et de justice soient utilisées contre lui à des fins d'application des lois sur l'immigration.

Plus d'information sur www.picum.org